

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL
N° 1/09**

**RENOVATION DU RURAL DE LA COURONNE - CONTRIBUTION
COMMUNALE**

Au Conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mmes V. Bezençon, A.-M. Pignet, et MM Ch. Gabella, J.-C. de Mestral, G. Roth, J.-Ph. Egger et de la soussignée rapporteur s'est réunie le 9 février 2009 à la maison de ville. Nous remercions M. le Municipal L.-E. Rossier pour sa disponibilité et les informations complémentaires fournies.

Préambule

Pour l'historique, nous vous renvoyons au préavis municipal 1/09. Rappelons que la servitude 86943 avait été créée à la suite du rachat du bâtiment de la Couronne par la société d'Arts Publics qui a transformé le bâtiment en appartements. Bien que cette servitude date de 30 ans, ce passage n'a jamais été mis à disposition du public.

Objet

Comme chacun a pu le constater, ce rural est dans un état de délabrement avancé. Un nouvel acquéreur projette de transformer les lieux et demande à la Municipalité la radiation de cette servitude qui grève la parcelle. Notons que ce projet a reçu l'approbation des monuments historiques.

Développement

Au cours de la discussion, il nous est apparu que de radier cette servitude était une plus value pour la parcelle. Pour cette raison, la

commission formule un amendement demandant que cette radiation soit liée à la délivrance du permis de construire et au démarrage des travaux. De plus, la commission souhaite que la Municipalité obtienne en échange de cette servitude, une contribution financière à l'aménagement du carrefour.

Trafic

Pour répondre aux préoccupations de certains membres du Conseil, M. Rossier nous a présenté un projet d'élargissement des trottoirs du carrefour de la Couronne, ainsi que les modifications des circulations et des passages piétonniers. Ce projet est actuellement à l'étude dans les bureaux du service des routes de l'Etat. C'est pourquoi la commission formule un vœu et un amendement.

Vœu

La commission souhaite que la Municipalité agisse dans les meilleurs délais pour régler les problèmes liés à la circulation au carrefour de la Couronne et pour améliorer la sécurité des piétons en élargissant les trottoirs.

Amendement

La commission vous propose l'amendement suivant :

La radiation de la servitude 86943 RF est subordonnée au démarrage des travaux liés à la délivrance du permis de construire relatif au projet de Résidence 3 SA.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède et sous réserve de l'acceptation de l'amendement ci-dessus par le Conseil, la commission à l'unanimité vous propose de voter le décret suivant.

1. Vu le préavis municipal 1/09 relatif à « la rénovation du rural de la Couronne, contribution communale »
2. Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet

3. Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal d'Aubonne accepte la radiation pure et simple de la servitude inscrite au RF sous le N° 86943,

Autorise la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à cette radiation.

Au nom de la
commission, le rapporteur

Christine Dubugnon